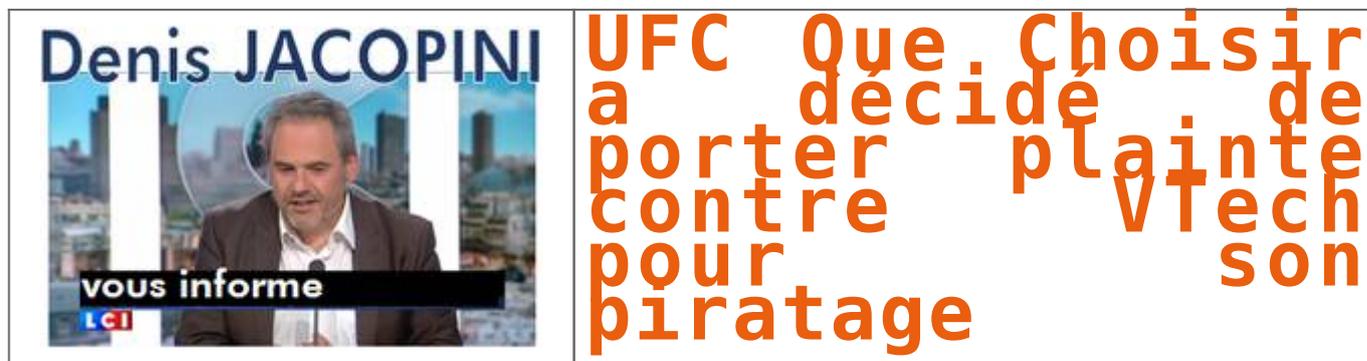


UFC Que Choisir a décidé de porter plainte contre VTech pour son piratage



C'est arrivé, la plainte a été lancée par le groupe UFC Que Choisir contre la société VTech pour une affaire de piratage de jouets. Cette plainte pour « faute intolérable » a été déposée auprès du Tribunal de Grande Instance de Versailles.



C'est arrivé, la plainte a été lancée par le groupe UFC Que Choisir contre la société VTech pour une affaire de piratage de jouets. Cette plainte pour « faute intolérable » a été déposée auprès du Tribunal de Grande Instance de Versailles. En effet, cette association des consommateurs estime que la société VTech met en danger les données de ses clients.

Des serveurs VTech piratés

La plainte déposée par l'association UFC Que Choisir est en rapport avec des serveurs piratés de la société de jouets VTech. En effet pour cette association de consommateurs, les données des clients n'ont pas bénéficié de la meilleure sécurité puisqu'un seul hacker a pu pirater les serveurs. Pas moins de six millions de clients ont vu leurs données totalement violées et notamment sur l'identification de leurs enfants. Sans oublier que VTech ne se serait aperçu de rien jusqu'à que la presse vienne l'interviewer.

Un problème survenu plus précisément aux Etats-Unis

Il faut cependant savoir que ce problème de piratage a d'abord touché les serveurs de la société VTech Américaine. Ce sont les clients des Etats-Unis qui ont été les plus touchés par ce piratage de données, même si la France n'est pas à exclure car elle détient la seconde place. En tout, VTech a sans hésitation confirmé que 868 650 comptes clients ont été piratés en se servant d'applications en ligne mais également de différents services pour accéder aux informations de plus d'un million d'enfants.

Une plainte des plus justifiées car de nombreuses photos d'enfants mais également des adresses et des numéros de téléphone ont été ainsi facilement obtenus par des hackers directement en ligne. VTech va devoir répondre pour cette bavure très grave.



Réagissez à cet article

Source : *Pour cause de piratage UFC Que Choisir a décidé de porter plainte contre VTech*